

Finances

- ◆ Prise d'acte de l'arrêt du ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du 19 août 2014 approuvant les premières modifications budgétaires de l'exercice 2014.
- ◆ Prise d'acte de l'arrêt du ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du 16 septembre 2014 approuvant le compte communal de l'exercice 2013.
- ◆ Accord sur le profil d'investisseur calculé par Belfius Banque et confirmation du profil d'investisseur « Médium ».
- ◆ Approbation des deuxièmes modifications budgétaires du service ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2014.
- ◆ Accord sur le mode de passation et les conditions de marchés inférieurs à 8.500 € HTVA, relatifs à certains articles budgétaires dans les limites d'un montant maximum.
- ◆ Approbation du taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) pour l'exercice 2015. Le taux reste à 7% de l'IPP
- ◆ Approbation du montant inchangé de la taxe centime additionnel au précompte immobilier pour l'exercice 2015, soit 1950 centimes.
- ◆ Approbation du montant de la taxe relative à la salubrité et à la propreté publiques pour l'exercice 2015 : soit : 30 € par ménage ou par activité professionnelle.
- ◆ Approbation du règlement complémentaire de taxe sur la délivrance de documents administratifs pour l'exercice 2015. La taxe sur la délivrance de carte d'identité électronique délivrée aux citoyens belges et étrangers sera de : 4,80 €, de 3,90 € pour les enfants belges de moins de douze ans et de 2,30 € pour les cartes électroniques et titres de séjour contenant des données biométriques, perçues en sus du coût de fabrication de la carte qui est réclamé par le SPF Intérieur. Les autres documents administratifs sont toujours taxés via le règlement initial arrêté par le Conseil communal en date du 29 octobre 2013 et les taux restent donc inchangés.
- ◆ Approbation du budget prévisionnel coût-vérité 2015. En vertu de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets et des coûts y afférents, nous sommes invités à lui communiquer les données nécessaires au calcul du budget prévisionnel coût-vérité pour l'exercice 2015. Il s'agit d'une estimation, car les montants dépendent d'une série de facteurs sur lesquels les communes n'exercent aucune maîtrise (ex : inflation, l'évolution du coût du carburant, les tonnages collectés...). Le taux de couverture obtenu est de 110%. Nous sommes dans la marge prévue par la Région wallonne, comprise entre 100% et 110%.
- ◆ Approbation du règlement redevance pour les sacs-poubelle destinés à l'enlèvement des déchets ménagers 2015. Cette taxe est fixée comme suit : 1,35 € pour le sac de 60 litres, par rouleau de 10 sacs et 0,75 € pour le sac de 30 litres, par rouleau de 10 sacs
- ◆ Approbation du règlement de taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices ménagères 2015. La taxe est fixée comme suit : 40 € pour les personnes isolées, 70 € pour les ménages de deux personnes, 80 € pour les ménages de trois personnes et plus et 80 € pour les activités professionnelles. Une distribution de sacs-poubelle gratuits est prévue comme suit : 10 sacs de 30 litres par an pour un ménage d'une personne et 10 sacs de 60 litres par an et par ménage de deux personnes ou plus.
- ◆ Avis favorable sur le budget 2015 de la fabrique d'église de Vieux-Genappe : les recettes sont de 31.460,20 €, les dépenses de 31.460,20 €. La part communale s'élevant à 12.310,56 €. Le budget est équilibré.

1.

2. Intercommunale

3. Approbation les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales du 19 novembre 2014 de l'Intercommunale IMIO.

4. Travaux

- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de fournitures pour le remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire du FC Houtain. Estimation: 25.000 €.
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché pour la rénovation de la chaufferie de l'école de Vieux-Genappe Estimation: 25.000 €.
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux de réfection de ponts :
 - Réparation du "voûtement" sis sur le Ry Aronelle, jonction rue de Ways - Grand Route, de la tête d'aqueduc et stabilisation des berges.
 - Réparation des pieds droits et des murets en bords de voirie du Pont sis sur le Ry d'Hez rue Ry d'Hez.
 - Entretien des pieds droits du Pont sis sur la Dyle Chemin de la Dyle à Loupoigne. Estimation 100.000 €
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux par procédure négociée pour la pose d'une clôture et d'un revêtement hydrocarboné au dépôt communal. Estimation: 25.000 €
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux par pour la remise en état des douches et vestiaires de la salle polyvalente. Estimation: 35.000 €
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux pour le renforcement de la structure du local scout à ossature bois de Bousval. Estimation : 18.000 €
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux pour la création de dispositifs anti-inondations et coulées de boues. Ce marché concerne :
 - La rue F. Tubiermont et la gestion des coulées boueuses de la rue A. Gossiaux. Il prévoit la construction d'une zone d'immersion temporaire, d'une mare permanente, d'interventions en voirie (dévers pour ramener les eaux vers le fossé).
 - La place d'Hattain à Baisy-Thy, Il prévoit la construction d'une zone d'immersion temporaire.
 - Le Hameau des Flamandes à Glabais Il prévoit la construction d'une zone d'immersion temporaire et d'une mare permanente. Estimation globale : 140.000 €
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de services pour l'entretien et la réparation des chaudières et brûleurs ainsi que des groupes de pulsion des installations de chauffage de divers bâtiments communaux pour les exercices 2015 et 2016. Estimation : 30.000 €
- ◆ Approbation d'interventions de réparation d'un certain nombre d'hydrants situés sur le territoire par L'I.E.C.B.W. Estimation de la dépense : 5.000 €
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de services pour une mission de consultance relative à la réalisation de travaux d'assainissement du lieu dénommé « Cure de Ways », suite à une pollution au mazout de chauffage - Phase 2 : Annexe de la cure. Estimation: 3.000 €
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux pour l'assainissement de la cure de Ways, Phase 2. Dépollution du sol sous l'annexe de la cure. Estimation: 15.000 €
- ◆ Approbation de l'estimation, des conditions et du mode de passation d'un marché de services d'expertise et de conseil relatif aux fissures constatées à la voûte de l'église de Ways. Estimation : 3.000 €.

5.

6. Patrimoine

7. Acquisition pour cause d'utilité publique, dans le cadre du plan de revitalisation/rénovation urbaine, d'une habitation sise à Genappe, rue de Charleroi 5, cadastrée section A n° 250 b pour un montant de 125.000,00 € maximum.

◆ Approbation du déplacement partiel du sentier 138 à Baisy-Thy et fixation de l'indemnité revenant à la commune : 15.000 €

8.

9. Urbanisme

10. Adoption provisoire du Plan communal d'Aménagement n° 4 ter dit « de la Gendarmerie ».